

Daniel Panzac, *La République de Venise et les Régences barbaresques au XVIII^e siècle. Un exemple des relations Nord-Sud en Méditerranée occidentale*, édition établie, présentée et annotée par Salvatore Speziale, avant-propos de Michele Brondino, Paris, Publisud, 2015, 356 p.

Jean-Claude Hocquet



Édition électronique

URL : <http://cdlm.revues.org/8449>

ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et
contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2016

Pagination : 343-345

ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Jean-Claude Hocquet, « Daniel Panzac, *La République de Venise et les Régences barbaresques au XVIII^e siècle. Un exemple des relations Nord-Sud en Méditerranée occidentale*, édition établie, présentée et annotée par Salvatore Speziale, avant-propos de Michele Brondino, Paris, Publisud, 2015, 356 p. », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 92 | 2016, mis en ligne le 15 décembre 2016, consulté le 24 février 2017. URL : <http://cdlm.revues.org/8449>

Ce document a été généré automatiquement le 24 février 2017.

© Tous droits réservés

Daniel Panzac, *La République de Venise et les Régences barbaresques au XVIII^e siècle. Un exemple des relations Nord-Sud en Méditerranée occidentale*, édition établie, présentée et annotée par Salvatore Speziale, avant-propos de Michele Brondino, Paris, Publisud, 2015, 356 p.

Jean-Claude Hocquet

- 1 Daniel Panzac (1933-2012), historien tard venu à la recherche, s'est fait connaître comme spécialiste de l'Empire ottoman à l'époque moderne, de son histoire sanitaire, maritime et militaire. Salvatore Speziale, qui fut l'un de ses amis, a édité cet ouvrage comme un hommage rendu à la curiosité et aux compétences scientifiques de notre collègue ; il ouvre avec une bibliographie raisonnée des travaux du dédicataire, précédée de quelques éléments biographiques sur sa carrière et ses responsabilités de chercheur. L'ouvrage était quasi terminé en décembre 2012, il restait à compléter les notes, mettre à jour la bibliographie et, comme le livre était écrit en français, son éditeur a voulu rendre accessible les nombreuses citations en italien, quelquefois en vénitien, qui ornent ce pan de l'histoire de Venise. Cet effort mérite d'être signalé car toutes les traductions sont d'une qualité et d'une fidélité absolues.
- 2 Panzac entama son ultime recherche pour illustrer le mémoire du Siennois Forteguerra qui posait comme alternative aux relations entre les pays des deux rives de la Méditerranée, les États chrétiens au Nord et les Barbaresques musulmans au Sud, « o più

pace o più guerra », ce qui indique que l'auteur ne se satisfaisait pas de la situation « ni paix ni guerre » qui régissait ces contacts dans la seconde moitié du xviii^e siècle. L'essai de Forteguerra fut d'abord publié à Messine en 1786, puis l'année suivante à Venise (1787), et immédiatement traduit en français par d'Hénin, secrétaire de l'ambassadeur du roi de France à Venise. En 1807, l'édition de Palerme porte enfin le nom de l'auteur qui écrivit ses réflexions sur la politique européenne après les échecs de deux expéditions hispano-napolitaines contre Alger en 1175 et 1784 : le général Forteguerra (p. 36). Ou il fallait faire la guerre ou il fallait conclure une paix durable, mais il valait mieux renoncer aux demi-mesures, ainsi les expéditions punitives.

- 3 Le livre de Panzac compte neuf chapitres, quatre sont voués à Venise, deux à la Régence de Tunis, deux au conflit maritime, le dernier trace un bilan pessimiste sous le titre : « un avenir préoccupant » et se termine sur le héros somme toute malheureux du conflit, Angelo Emo, qualifié de « dernier héros de Venise » qui mourut à Malte le 1^{er} mars 1792 et laissa la place au vice-amiral (*almirante delle navi*) Tomà Condulmer qui, moins compromis dans les bombardements des ports tunisiens, conduisit à terme les négociations de paix. Le Sénat, pour honorer la mémoire de son illustre capitaine, commanda son monument funéraire à Canova qui livra son œuvre dès 1795. Panzac est particulièrement à l'aise quand il s'agit de narrer une trame événementielle, il enchaîne alors de façon très vivante les faits, les accidents, les péripéties, les tensions, l'impuissance des diplomates à régler un conflit qui aurait pu s'avérer mineur, mais dont les implications religieuses vinrent compliquer et dramatiser le dénouement. La cause immédiate du conflit naquit à Alexandrie, lorsqu'un navire vénitien du *caravanaggio*, qui désignait l'affrètement de vaisseaux chrétiens par des marchands de l'Empire ottoman pour faire le cabotage entre les ports de l'Afrique du Nord et du Levant jusqu'à Istanbul, se révéla porteur de la peste, le capitaine voulait retourner à Alexandrie, les marchands tunisiens s'y refusèrent, vint alors une quarantaine errante, seule Malte accepta d'accueillir le bateau, mais pour le détruire, brûler les marchandises et placer les hommes au lazaret. Pour les Vénitiens qui avaient adopté ces pratiques sanitaires dès le xv^e siècle et éliminé le fléau de leur ville sitôt après l'épidémie de 1630, il était indispensable de détruire les vecteurs de la contagion avant qu'elle ne ravageât ou Tunis ou l'Europe, mais pour les Tunisiens, la peste était une manifestation de la colère divine et il ne fallait pas aller contre ce châtement. Affrété en terre d'Islam pour un autre port du Maghreb, le navire n'aurait pas dû être dérouté chez l'ennemi maltais, les marchands avaient tout perdu et, appuyés par le bey, réclamaient une substantielle indemnisation, ce que refusait le Sénat de Venise.
- 4 Si l'historien était bien préparé, par plusieurs de ses travaux antérieurs sur la peste et sur la caravane maritime, à traiter avec maîtrise les causes du conflit, les chapitres suivants n'offrent pas les mêmes qualités, en particulier le deuxième qui me paraît superflu. Était-il utile de consacrer près de trente pages à l'examen de la « constitution » vénitienne, ce qui ravale l'ouvrage au rang de manuel pour étudiants débutants, et qui n'évite pas le « remplissage » ? Ainsi à propos de la famille Querini (quelquefois écrit Quérini) où un renvoi à l'ouvrage de Giorgio Busetto et Madile Gambier aurait suffi. Le portrait d'Andrea Maria Querini, diplomate initialement chargé de régler le litige financier, n'exigeait pas que l'on refît l'histoire de toute la famille d'après la seule source citée plus haut. De même, au prétexte que parmi les quatre familles honorées du titre héréditaire de chevalier de San Marco figuraient les Rezzonico (à côté des Morosini, Contarini et Querini), l'album photographique insère deux clichés du palais Bon-Rezzonico. Mais

aucun Rezzonico ne semble s'être distingué ni même avoir pris part aux opérations navales dirigées contre la Régence ou au règlement diplomatique du conflit.

- 5 Au nombre des sources qui semblent avoir rendu quelque service à Panzac figure la *Temì Veneta*, dont la note 94 précise qu'il s'agit d'un « précieux almanach annuel publié à Venise de 1761 à 1797 » ; le titre et sa localisation auraient mérité une explication et de figurer parmi les sources consultées. J'ai relevé comme des peccadilles le fait que le *Bucentaure* faisait sa sortie de la *Sensa* au port de Malamocco, que la paix de Passarowitz cantonnait définitivement Venise dans la seule Adriatique (p. 44), alors qu'elle conservait les îles Ioniennes, bien entendu on retrouve l'inévitable *moggio* de 333,333 litres et on nous apprend aussi que le boulet vénitien pour l'artillerie était pesé à la livre légère de 301 g (p. 149) que l'on croyait réservée à la pesée des épices et des denrées légères. Page 122, croyant éclairer le lecteur français, une note convertit la livre-monnaie vénitienne en livre tournois et en franc-or, puis calcule la valeur du sequin, de l'écu (*scudo*), du ducat et du *taller* d'argent en francs-or. Cette conversion est inutile, quel citoyen français se préoccupe aujourd'hui de savoir la valeur du franc-or disparu depuis plus d'un siècle ? Par contre le paragraphe sur les monnaies vénitiennes est bienvenu, encore que l'on pourrait reprocher à l'auteur de n'avoir pas saisi l'essence de la monnaie de compte et de n'avoir pas vu que le ducat de compte était seulement un multiple de la livre de *piccoli* égal à 124 sous et que, pour disposer d'une monnaie d'argent, la Zecca avait frappé un ducat d'argent initialement de 124 sous. Quand deux négociants néerlandais prêtèrent 27 000 florins en numéraire et en diamants à un filou, et que cette somme se trouve changée par l'auteur en 16 700 ducats vénitiens, on soupçonne qu'il y a erreur sur la nature et la valeur du florin ou que les ducats étaient en réalité des *zecchini*.
- 6 Daniel Panzac maîtrise mieux l'histoire des Barbaresques, de l'Empire ottoman, de la Régence de Tunis au temps du bey Hammouda Pacha, les épisodes de la guerre navale et du blocus des ports tunisiens par une petite escadre vénitienne, il raconte les allées et venues entre la côte africaine et un mouillage pour l'hivernage, plutôt Trapani plus proche que Malte. Il met en scène avec talent l'arrière-plan diplomatique et européen de ce conflit. La conclusion est remarquable et éclaire la problématique initiale : la Révolution française, en abolissant la République de Venise, a fait disparaître l'un des deux protagonistes de cette histoire, les conflits qui ont suivi jusqu'en 1814 ont entraîné dans la guerre tous les États européens, sauf l'Empire ottoman demeuré neutre (malgré l'expédition d'Égypte) et durant le prétendu Blocus continental qui fut surtout un blocus des ports de l'Europe napoléonienne par les escadres anglaises, les vaisseaux des Régences barbaresques réputés neutres purent se livrer assez librement au commerce sur les rivages septentrionaux de la Méditerranée. Ainsi à Marseille, les Régences substituaient alors les profits du commerce maritime pacifique aux butins hasardeux procurés par la course et le *racket*. Les guerres européennes pacifiaient les relations Nord-Sud, mais Waterloo et le congrès de Vienne rouvraient les routes maritimes aux puissances européennes, les Barbaresques succombaient devant cette concurrence de puissances commerciales mieux armées et reprenaient les activités corsaires. De nouveau les démonstrations de force se succédaient devant Tunis... et Alger jusqu'en 1830.

AUTEUR

JEAN-CLAUDE HOCQUET